



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE



Autres réparations de biens

OCTOBRE 2025



La liste des entreprises concernées par cette
fiche filière se trouve en annexe du
document.



Les chiffres clés de la filière en 2022

Pour les établissements TPE/PME,
hors décret tertiaire.

Autres réparations de biens

36 000
Etablissements

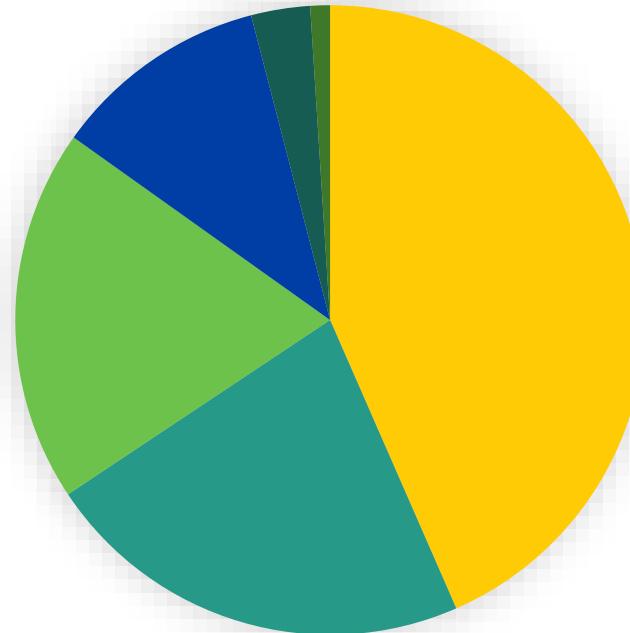
1 040
GWh/an
Consommation énergétique totale de la filière

Toutes énergies (Électricité, gaz, fioul, etc.) et tous usages (CVC, eau chaude, cuisson, équipements)

29 000
kWh/an
Consommation énergétique moyenne par établissement

5 500€
HT/an
Facture énergétique moyenne par établissement

Autres réparations de biens



Répartition moyenne de la consommation énergétique par usage.

43% Chauffage

3% Ventilation

22% Climatisation

<1% Bureautique

19% Eclairage

11% Eau Chaude Sanitaire



Vos leviers d'actions
pour réduire sa
consommation
énergétique sur les
principaux postes de
dépenses

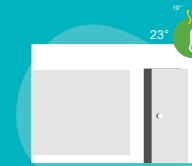
01

43%



de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE



Régulez la température de chauffage en fonction des locaux : 27°C pour les hall des bassins de piscine, 23 °C dans les vestiaires, 19 °C dans l'espace de vente (Obligation du plan de sobriété énergétique), 14 °C dans les espaces pour faire du sport, 8 °C dans les espaces de stockage.



Dégagez vos radiateurs obstrués ainsi que les zones situées devant ou sur vos radiateurs afin de leur permettre de diffuser pleinement leur chaleur dans les pièces de votre local professionnel.

► Economies max : 15% de la consommation des équipements susmentionnés

PRINCIPAUX ECOGESTES



Purgez régulièrement vos radiateurs à eau chaude. A chaque début de saison de chauffage, purgez vos radiateurs afin d'enlever l'air qui s'y accumule et qui nuit à ses performances.

► Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés



Conditionnez la mise en route du chauffage à la présence des personnes dans les pièces (sur détecteur de présence ou de clef sur la porte).

Sources : TotalEnergies / POUGET Consultants / ADEME

01

43%



de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE



PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX (1/2)



Isolez thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres.



Installez des robinets thermostatiques sur vos radiateurs afin de pouvoir ajuster leur température à la main.



Entretenez annuellement votre chaudière à combustible (fioul, gaz, charbon ou bois) et effectuez des analyses de combustion afin d'optimiser son fonctionnement (obligation légale du 15 septembre 2019 pour les chaudières dont la puissance nominale est comprise de 4 à 400kW).

- ▶ Economies max : 12% de la consommation des équipements susmentionnés
- ▶ Investissement : € (0-3 000€)

Sources : CMA / Eco Energie / ADEME
FranceRénov / POUGET consultants

01

43%

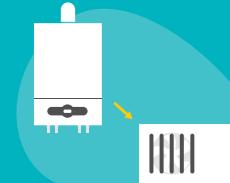


de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE



PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX (2/2)



Remplacez votre chaudière gaz ou fioul vieillissante pour une chaudière à condensation, à bois, une chaudière hybride ou une pompe à chaleur.

- ▶ Economies max : 25 à 30% d'économie d'énergie par rapport à une chaudière de 25 ans



Réglez un programme horaire sur votre thermostat de chauffage afin de le faire fonctionner selon l'utilisation des locaux.

- Vous réaliserez des économies de chauffage importantes.
- ▶ Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés

01

43%



de la consommation énergétique totale.

CHAUFFAGE



ECOGESTES

- Compartimentez les zones ayant des températures différentes.
- Fermez la porte de votre local.
- Vérifiez le respect des réglementations, notamment que les débits de renouvellement d'air ne soient pas trop élevés, ce qui peut engendrer des consommations supplémentaires «inutiles».
- Vérifiez le paramétrage des régulations (horaires, températures, etc) de votre pompe à chaleur.
- Vérifiez l'étanchéité de votre réseau aéraulique dans le cas d'une pompe à chaleur ou d'une centrale de traitement d'air.
- Dans le cas d'un réseau de chauffage hydraulique, procédez à l'équilibrage de votre réseau afin d'assurer un débit constant sur l'ensemble du réseau et donc un chauffage homogène.

EQUIPEMENTS & TRAVAUX

- Remplacez votre pompe à chaleur par un modèle récent. Optez pour un modèle plus économique et plus performant. Nous vous conseillons fortement de renouveler votre équipement après 20 ans d'utilisation. €€€ (10 000€ et +)
- Installez un rideau ou un sas d'entrée/groom de fermeture de la porte d'entrée.
- Privilégiez les solutions de pompe à chaleur air/air dans vos zones de vente.
- Si possible, raccordez votre bâtiment à un réseau de chaleur.

Sources : ADEME / Obligation du plan de sobriété énergétique
POUGET Consultants / FranceRénov'

02

 22% 

de la consommation énergétique totale.

CLIMATISATION



Sources : Obligation du plan de sobriété énergétique /
POUGET Consultants
FranceRénov' / CMA Ile de France / ADEME



Ne climatisez pas votre local si la température est inférieure à 26 degrés.



Programmez votre climatiseur en fonction de vos horaires d'ouverture. Réglez la fonction de programme horaire sur votre système de climatisation vous permettra de planifier des ajustements de température en fonction des plages horaires d'inoccupation.

▶ Economies max : 10% de la consommation des équipements susmentionnés

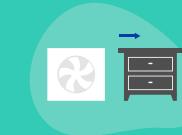
PRINCIPAUX ECOGESTES



Optimisez votre température de climatisation.

Adaptez la température de la climatisation par rapport à la température extérieure, mais aussi à votre type d'activité. Si vous effectuez des tâches sédentaires, il est déconseillé de dépasser une différence de température de plus de 8°C avec l'extérieur.

▶ Economies max : 6% de la consommation des équipements susmentionnés



Dégagez l'espace autour du condenseur de votre climatisation. Vérifiez qu'il y a un espace suffisant autour du condenseur de votre climatiseur (partie généralement visible permettant la ventilation de l'appareil) pour qu'il fonctionne de manière optimale. Une distance d'un mètre est recommandée.

▶ Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés

02

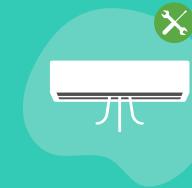
22% 

de la consommation énergétique totale.

CLIMATISATION



PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX

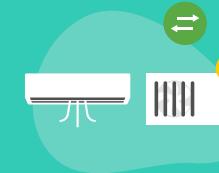


Faites entretenir périodiquement vos installations de climatisation par un professionnel agréé.

► Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés



Isolz thermiquement les locaux en vérifiant notamment l'étanchéité et la qualité des joints, des portes et fenêtres.



Remplacez votre climatiseur ancien par une pompe à chaleur, beaucoup plus économique, qui vous permettra également d'assurer les fonctions de chauffage.

► Economies max : 50% de la consommation des équipements de climatisation et de chauffage

Sources : CMA / ADEME
/ POUGET consultants

02

22% 

de la consommation énergétique
totale.

CLIMATISATION



AUTRES

ECOGESTES

- Ouvrez les fenêtres aux heures les plus fraîches (tôt le matin, ou la nuit quand c'est possible) plutôt que de sur ventiler en journée.
- Fermez les portes et fenêtres, et utilisez des protections solaires, aux heures les plus chaudes et quand la climatisation fonctionne.

EQUIPEMENTS & TRAVAUX

- Installez des brises soleil, stores et films soleil pour limiter les apports de chaleur de l'extérieur et l'utilisation de la climatisation
- Si possible, raccordez votre bâtiment à un réseau de froid.

Sources : CMA Occitanie
CMA Bourgogne Franche Comté
ADEME

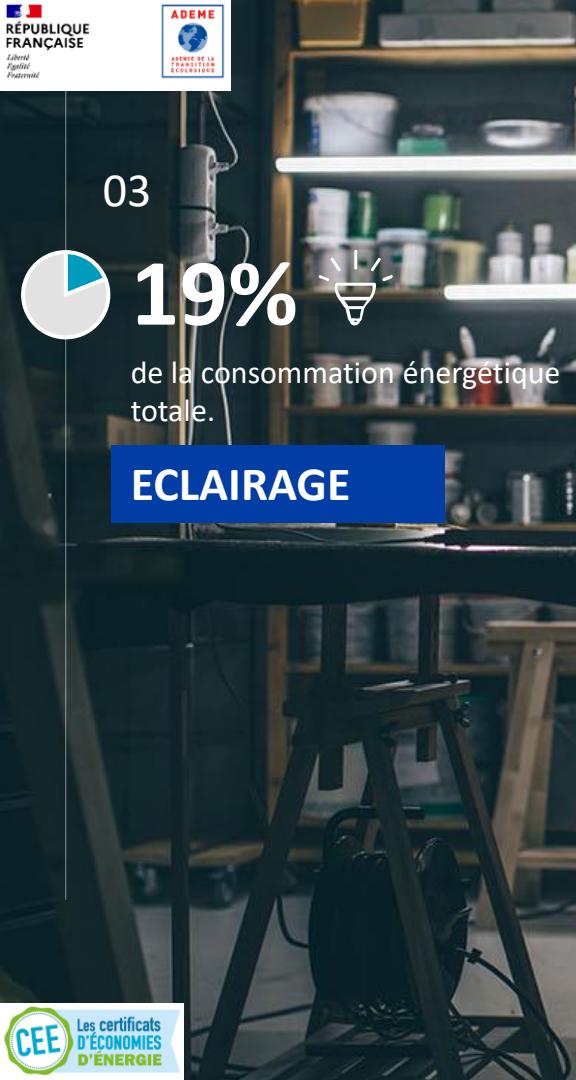
03

19%



de la consommation énergétique totale.

ECLAIRAGE



PRINCIPAUX ECOGESTES



Nettoyez et dépoussiérez régulièrement vos ampoules et luminaires afin de bénéficier du meilleur éclairage possible sur votre lieu de travail et de limiter l'utilisation d'éclairages d'appoint.

- ▶ Economies max : 2% de la consommation des équipements susmentionnés

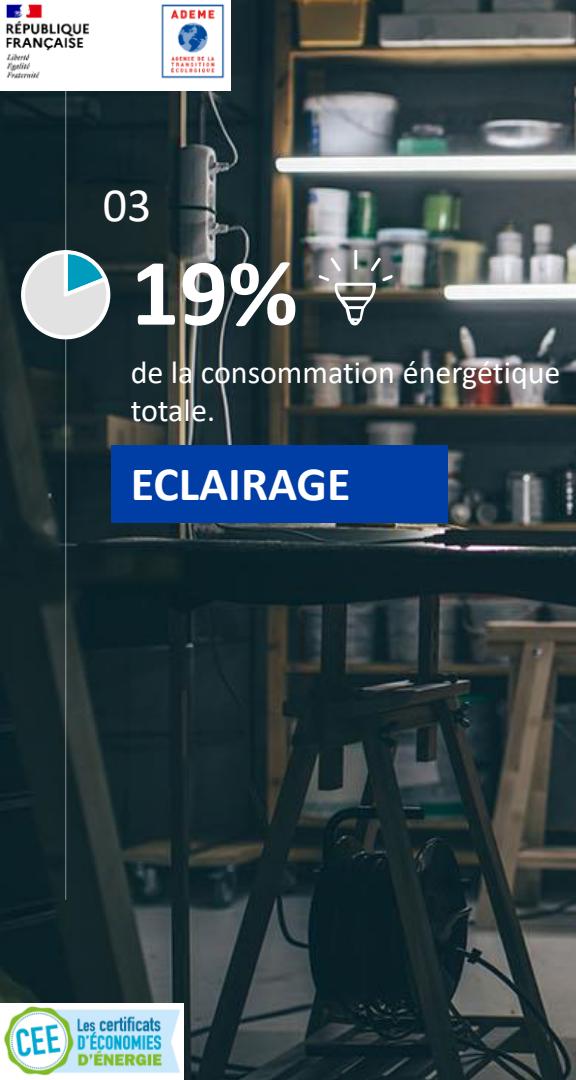
Eteignez les lumières lorsque les locaux sont inoccupés durant la nuit ou sur vos plages de fermeture (vitrines notamment) et diminuez de fait des consommations en éclairage inutiles, tout en vous conformant aux normes en vigueur.

- ▶ Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés

03

 19%
de la consommation énergétique totale.

ECLAIRAGE



PRINCIPAUX EQUIPEMENTS & TRAVAUX



Installez un détecteur de luminosité ce système permet d'ajuster la puissance ou l'extinction de vos éclairages en fonction des arrivées de lumière naturelle.

- ▶ Economies max : 20% de la consommation des équipements susmentionnés
- ▶ Investissement : € (0-5 000€)



Installez des détecteurs de présence pour vos éclairages dans les locaux dont vous faites une utilisation occasionnelle (stockage, local technique, sanitaires etc.).

- ▶ Economies max : 25% de la consommation des équipements susmentionnés
- ▶ Investissement : € (0-5 000€)



Installez un système de zoning d'éclairage pour les locaux les plus grands, et ayant un accès à la lumière extérieure, permet de n'allumer qu'une partie des luminaires lorsque la luminosité du local suffit.

- ▶ Economies max : 30% de la consommation des équipements susmentionnés
- ▶ Investissement : €€ (5 000-10 000€)



Remplacez vos éclairages obsolètes (halogènes, incandescents, tubes fluorescents) par des systèmes à LED. Les LED possèdent une meilleure performance énergétique.

- ▶ Economies max : 50% de la consommation des équipements susmentionnés
- ▶ Investissement : € (0-5 000€)

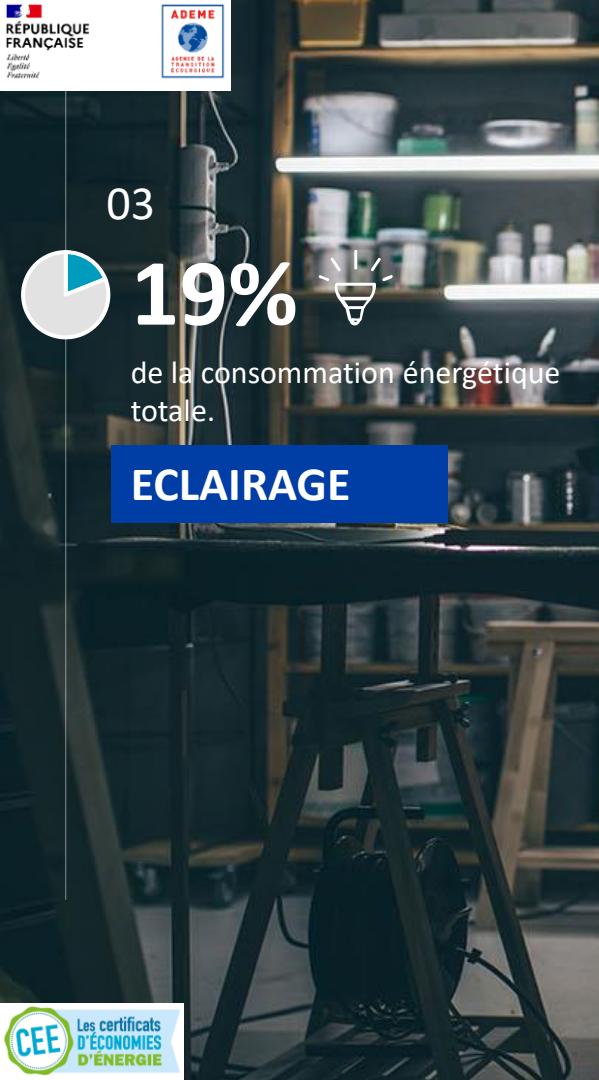
03

19%



de la consommation énergétique totale.

ECLAIRAGE



AUTRES

ECOGESTES

- Privilégiez la lumière naturelle comme par exemple des puits de jours dans les ateliers.
- Eclairez des zones de votre magasin de manière différente en fonction des activités, des besoins de mise en valeur des produits et en prenant en compte l'éclairage naturel.
- Privilégiez des couleurs claires pour les murs et les revêtements afin de mieux diffuser la lumière.

Sources : ADEME



Pour aller plus loin :
Les tendances de la
filière

1/2



TENDANCES

- Depuis le début des années 2000, les professionnels cordonniers ont **souffert de l'arrivée sur le marché des chaussures en provenance des pays à faible coût de main d'œuvre** : alors qu'ils étaient plus de 45 000 en France en 1950 ils n'étaient plus que 3 500 en 2012.
- Toutefois on note actuellement un **regain d'intérêt** pour cette profession : l'hyperconsommation laisse peu à peu la place à « l'économie de partage », à « l'économie de proximité » et au respect de l'environnement.
- De **nouveaux services** sont proposés par les cordonniers :
 - Traditionnellement : la confection de doubles de clefs et de cartes de visites
 - Plus récemment : la réparation d'article de sport de type chaussons d'escalade et le reconditionnement de paires de chaussures par le fabricant

ENJEUX & OBJECTIFS RSE

- A travers son **livre blanc de la RSE** publié en 2022, la filière du cuir s'est donnée plusieurs objectifs : faire naître et grandir les entreprises responsables de demain, informer et protéger les consommateurs, prendre soin de l'Humain, conserver et transmettre les savoir-faire, agir pour la protection de l'environnement, être un acteur engagé de la bientraitance animale.

Autres réparations de biens

- Pour l'horlogerie de luxe, le principal enjeu RSE est **l'approvisionnement responsable des matières premières** rares telles que l'or, les pierres précieuses, les cuirs etc.

INITIATIVES ECORESPONSABLES

- Optimisation des découpes pour **réduire les pertes de matière** et utilisation des déchets bois pour le chauffage des bâtiments.
- Utilisation de **bois certifiés** FSC et PEFC et de produits de traitement écoresponsables.
- Limitation de composés organiques volatils (COV).
- Engagement de certains fabricants d'horlogerie en faveur d'une **exploitation minière responsable** des métaux précieux en travaillant avec des **labels**.
- Conception éco-responsable de montres** : boitiers fabriqués en filets de pêche recyclés, mouvement photovoltaïque pour faire marcher la montre, bracelet fabriqué à partir de graines de ricin etc.).

2/2



CHIFFRES CLES

- **L'Europe recycle moins de 40% de ses déchets électroniques** et la France 36,6% selon les données 2020 d'Eurostat.
- En 2019, déjà, **81% des Français avaient une image positive de la réparation** selon un sondage de l'ADEME. Le marché de la réparation de matériel électronique surfe sur la vague du développement de l'économie circulaire.

LEGISLATION

La France et l'Europe mettent en place des lois depuis plusieurs années pour lutter contre le gaspillage.

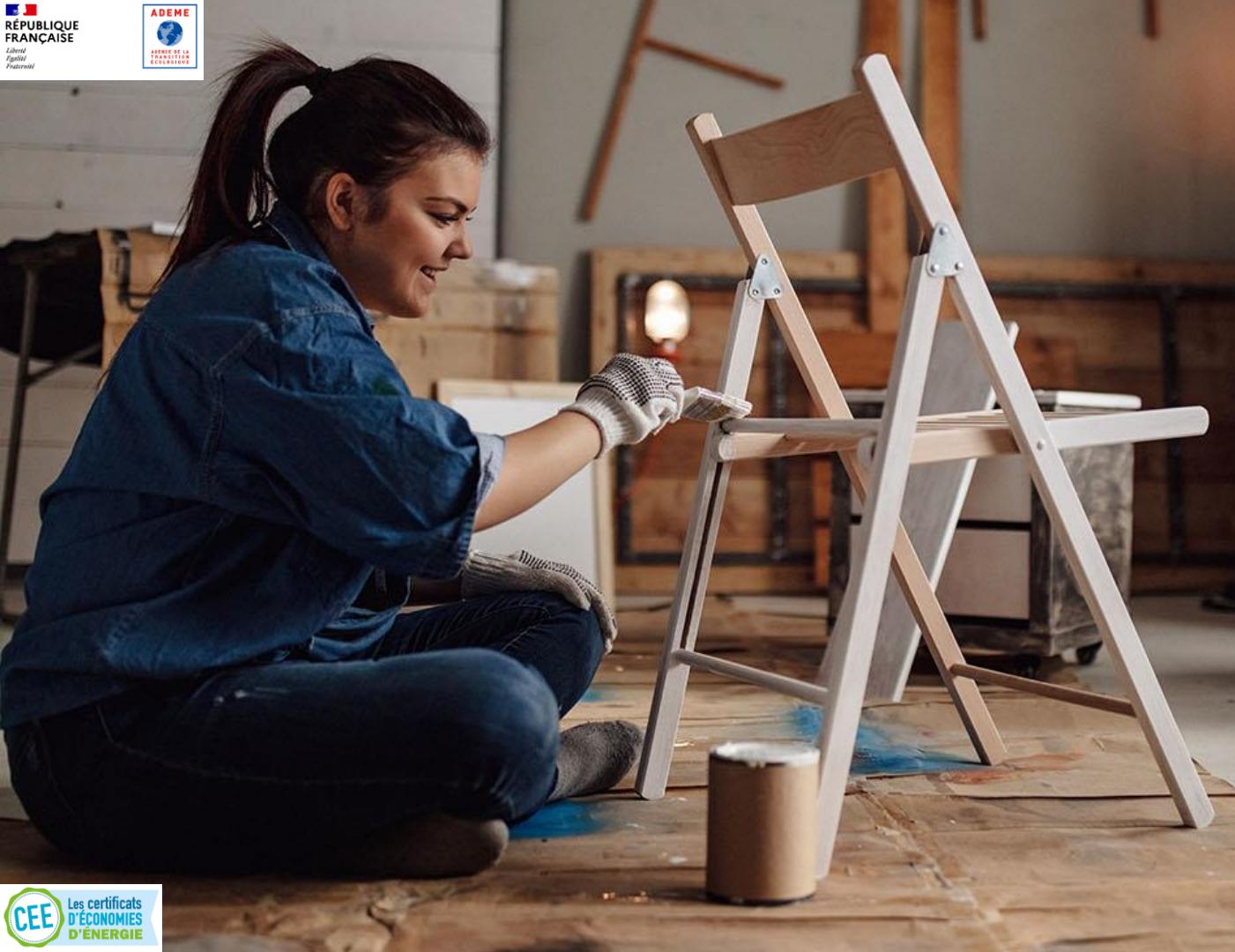
- 17 mars **2014** : La durée de **garantie légale de conformité** des produits est portée à **24 mois** et les producteurs ont l'obligation de communiquer la durée de disponibilité des pièces détachées.
- 17 août **2015** : Reconnaissance du **caractère délictuel de l'obsolescence programmée**.
- Fin **2020** : le parlement européen vote pour **l'allongement des durées de disponibilité des pièces détachées jusqu'à 10 ans**.
- 1er janvier **2021** : Le **degré de réparabilité (évaluation de la facilité de réparation des produits)** de certaines catégories d'appareils (smartphone, ordinateur, lave-linge, tondeuses à gazon etc.) doit être **clairement affiché sur le produit**.

Autres réparations de biens

- Le gouvernement a annoncé qu'un « bonus réparation » serait mis en place à partir du 15 décembre. Concrètement, des **déductions de 10 à 45 euros** seront fournies grâce à un fonds de 410 millions d'euros prévu pour six ans. Le bonus sera accessible dans les **points de réparation labellisés** et s'appliquera aux **produits qui ne sont plus sous garantie**.
- L'**indice de réparabilité devient obligatoire pour quatre nouvelles catégories de produits** depuis le 4 novembre 2022 : les lave-linge tops (avec ouverture sur le dessus), lave-vaisselles, aspirateurs et nettoyeurs haute-pression.
- La prochaine étape pour prolonger la vie des appareils sera de travailler sur l'**indice de durabilité**, promis en France pour 2024. Cet indice viendrait compléter la réparabilité en intégrant les notions de **robustesse** et de **fiabilité**.

NORMES ET CERTIFICATIONS

- Utilisez des batteries à faible impact sur l'environnement
- Utilisez des produits labelisés NF environnement.



Annexe

Autres réparations de biens



Entreprises concernées par la filière.

Le code à 4 chiffres et une lettre suivant le nom de la filière fait référence au code NAF (ex: 4789Z).

- 9511Z Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- 9522Z Réparation d'appareils électroménagers et d'équipements pour la maison et le jardin
- 9521Z Réparation de produits électroniques grand public
- 9512Z Réparation d'équipements de communication
- 9529Z Réparation d'autres biens personnels et domestiques
- 9523Z Réparation de chaussures et d'articles en cuir
- 9525Z Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie
- 9524Z Réparation de meubles et d'équipements du foyer



Baisse les
WATTS

